



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

DEMANDE DE DEROGATION POUR L'EMPLOI DES B.N.S.S.A DURANT LA PERIODE ESTIVALE

2018

Application de l'article A 322-11 du code du sport

Dossier à faire parvenir à :
DDCS des Hauts de Seine
Pôle Sport
167-177, avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Nationalité : Date de naissance :
Lieu de naissance :
Adresse
Code postal :
Ville :
Téléphone :

2 – QUALIFICATIONS

Titre : N° :
Délivré le : Lieu de délivrance :
Date de dernière révision :
Numéro de déclaration « d'éducateur » :

3 – ACTIVITE DE SURVEILLANCE

Lieu(x) d'exercice :

N° de déclaration de l'établissement :

Date de début et de fin d'exercice : du : au :

Date :
Signature du salarié

Date :
Signature de l'employeur

CERTIFICAT MEDICAL

(Selon ANNEXE III-9 - article [A. 322-10](#) du code du sport)

Rappel de la réglementation : Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt de dossier est exigé pour toute personne titulaire d'un brevet national de sécurité et sauvetage aquatique.

*
* *

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour Monsieur
Madame

.....
et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A

Le

Cachet du praticien

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

4 – PIÈCES A JOINDRE

θ 1 photocopie du diplôme avec l'attestation de révision

θ 1 photocopie d'une pièce d'identité officielle.

θ Photocopie de votre carte professionnelle ou du récépissé de déclaration.

θ Certificat médical de non contre-indication joint au dossier

5 – INFORMATION

Article A 322-11 : Lors de l'accroissement saisonnier des risques, le préfet peut autoriser par arrêté du personnel titulaire du diplôme mentionné à l'article A 322-8 surveiller un établissement de baignade d'accès payant, **lorsque l'exploitant de l'établissement concerné a préalablement démontré qu'il n'a pu recruter du personnel portant le titre de maître nageur sauveteur.**

L'autorisation est délivrée pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à quatre mois. Elle peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

6 – ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné, M.....
responsable de l'établissement

.....
déclare avoir fait toutes les démarches nécessaires pour recruter du personnel portant le titre de **maître nageur sauveteur**.

Fournir impérativement une copie des annonces déposées (ex. : sur des sites internet, dans la presse, à Pôle Emploi, via Profession Sport, ...) en vue du recrutement d'un titulaire du titre de Maître Nageur Sauveteur pour la période faisant l'objet de la demande de dérogation

Certifié exact le :
Signature du Responsable de l'établissement